

# A T R I D E ASSURANCE CHÔMAGE DIRIGEANTS

TARIFICATION 2008 CHOIX DE LA FORMULE	CHOIX DUREE D'INDEMNISATION	MONTANT DE LA COTISATION EXPRIME EN % du Revenu Professionnel de Base (RPB)
ATRIDE CONFORT	12 mois	7% TTC
ATRIDE CONFORT	18 mois	9% TTC
ATRIDE CONFORT	24 mois	10% TTC

ATRIDE CROISIERE SANS GARANTIE REVOCATION	12 mois	3,60% TTC
ATRIDE CROISIERE SANS GARANTIE REVOCATION	18 mois	5,50% TTC
ATRIDE CROISIERE SANS GARANTIE REVOCATION	24 mois	7,20% TTC

ATRIDE CROISIERE AVEC GARANTIE REVOCATION	12 mois	5,30% TTC
ATRIDE CROISIERE AVEC GARANTIE REVOCATION	18 mois	7% TTC
ATRIDE CROISIERE AVEC GARANTIE REVOCATION	24 mois	8% TTC

En cas de révocation, l'indemnité est limitée à 60 % du revenu professionnel garanti, et ne peut jamais être servie au-delà de 12 mois, quelle que soit la garantie ATRIDE (Croisière ou Confort) choisie.

Frais de dossier : 0,20 % du Plafond Annuel /Sécurité Sociale (PA/SS)

Trois options de règlement :

- Mensuel par prélèvement (frais en sus 4% de la cotisation HT)
- Trimestriel par prélèvement (frais en sus 2% de la cotisation HT)
- Annuel par prélèvement ou par chèque (sans frais)